

## Comité de quartier Les plants de Catelaine / Vignes Blanches du jeudi 17 octobre 2013

**Habitants présents** : Mesdames Sanchez-Mateus, Vaz, Saint-Paul, Marnay, Vaysettes  
: Messieurs Béarn, Bianco, Cibois, Croguennec, Garnotel, Gittard, Vieira,  
Maccchietti, Ugolini, Ratti, Pons

**Elus présents** : Mesdames Bellié, Deneufve, Lucas, Sautreau, Rissel élue référente  
des Vignes Blanches  
: Messieurs Arnaud De Bourrousse, Doll, Millot, Bossis élu référent des  
Plants de Catelaine

---

### I. Introduction

M. Doll souhaite la bienvenue à tous les habitants qui prennent part à ce comité et laisse la parole à M. Bossis pour le déroulement de l'ordre du jour.

### II. Ordre du jour :

- La sécurité
- Travaux et voirie
- Environnement
- Commerce local
- Divers

#### La sécurité

- M. Pons soulève, comme il y a deux ans, le problème des voitures et des deux roues qui, pour les éviter, zigzaguent entre les deux coussins berlinois décalés au niveau du passage clouté devant le Casino. Il demande si le regroupement des deux coussins berlinois sur une seule largeur serait possible comme 30 mètres plus loin, face à l'allée Giraudoux. Il trouve que la vitesse est très élevée dans cette rue, et souhaite la présence plus fréquente de la police municipale. Pour réduire la vitesse, l'installation des radars de tronçons sur l'ensemble de l'avenue du Maréchal Juin serait peut-être une solution.

M. Millot répond que les normes de pose ont été respectées pour protéger les deux accès au passage clouté. Il ira constater si la largeur de la route permet l'installation de deux coussins berlinois parallèles à cet endroit.

Quant aux contrôles de vitesse cela coûterait une fortune. De plus, même les voitures roulant vite sont obligées de ralentir, voire de s'arrêter aux passages piétons, aux déboitements des véhicules sortant de leur stationnement ou du parking Casino... donc la vitesse moyenne sur le tronçon ne serait pas significative des excès de vitesse.

- M. Vieira trouve que la vitesse sur la RD 321 est trop élevée.

M. Millot rappelle que la rue du Général Leclerc / route de Chatou est une départementale. La commune a pris à sa charge le ralentisseur réalisé devant la Roseraie. Suite à une demande émise lors du comité du Centre Historique, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'installer à cet endroit un radar pédagogique.

Un autre radar pédagogique va être installé devant la résidence Monceau, route de Chatou.

A l'heure des entrées et des sorties de classes, un agent municipal est présent devant la maternelle V. Hugo, un second au passage clouté devant le 5 route de Chatou, et un policier municipal devant la Roseraie.

La ville avait envisagé de mettre cette départementale en zone 30, mais cette proposition a été refusée par le Conseil Général. Cependant, la ville a eu quand même eu la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h.

- Serait-il possible qu'un employé municipal soit présent au passage piéton, devant le 5 route de Chatou, afin de protéger la traversée des enfants qui sortent à 18h de l'école V. Hugo.

M. Millot va étudier cette demande.

- Route de Saint-Germain (RD 311) : sur le terre-plein central en face de l'entreprise JVC, les réfléchisseurs ne sont plus visibles. Pour améliorer la visibilité de ce terre-plein, il faudrait peindre les entourages en blanc. En règle générale, l'éclairage est très mauvais sur toute la départementale.

M. Millot interviendra auprès du Conseil Général 78, gestionnaire de cette départementale.

- Mme Vaz aimerait des éclaircissements sur le cambriolage dans le parking, rue Marcel Aymé. Elle évoque aussi les incivilités survenues dans le parc, lors du cinéma de plein air.

M. Millot nous informe qu'une riveraine ayant trouvé des mouvements suspects dans le parking, a appelé la police nationale. Etant intervenue très rapidement, celle-ci a pu interpeler cinq malfaiteurs qui sont depuis poursuivis en justice.

Quant aux incivilités lors de la séance de cinéma dans le parc, M. le Maire, présent ce soir-là, informe les membres du comité que suite à la demande des organisateurs, la Police municipale, la Police nationale et la brigade canine sont intervenues pour disperser les perturbateurs.

M. Millot en profite pour nous annoncer l'installation, dans deux à trois mois, de dix caméras de vidéo-protection dans la ville. Elles permettront d'assurer la sécurité et la surveillance du patrimoine communal et des espaces publics.

## Voiries

- M. Macchetti signale un trou dangereux pour les jeunes, dans un coin du square de La Borne Grise, ainsi qu'une sorte de barrière, faite de deux plots en béton surmontés de poutres verticales rouillées, et évoque de nouveau le problème du regard qui se bouche par temps de pluie.

M. Bossis s'est déplacé dès le lendemain et a constaté ce problème de regard qui, en cas de pluie, se remplit d'un mélange de terre et de sable, provenant du chemin en pente entre le square de La Borne Grise et la rue des Cerisiers.

M. Bossis nous informe que depuis sa visite, les services techniques ont retiré la barrière dangereuse et ont rebouché le trou et qu'ils étudient la meilleure solution pour éviter les débordements du regard.

- M. Pons nous signale qu'au parc des Plants de Catelaine, les précipitations se déversent dans la résidence.

M. Millot répond qu'un dévidoir avait été construit à cet endroit et qu'il a certainement besoin d'être curé. Il prend bonne note ce problème.

- Mme Marnay trouve que la route de Montesson est dangereuse pour les piétons. Il n'y a pas de trottoir, les automobilistes roulent vite, et la route est étroite. Est-t-il envisageable de créer des trottoirs ou de tracer des lignes blanches sur les côtés de la route ?

M. Millot répond que compte tenu de l'étroitesse de cette chaussée, il n'est pas possible pour le moment de créer des trottoirs. Les services techniques vont étudier le marquage de l'axe médian.

- Plusieurs riverains de l'avenue du Maréchal Juin ont remarqué que la piste cyclable était plus souvent empruntée par les piétons au détriment des cyclistes, certainement à cause de l'étroitesse de la voie piétonne (côté maisons) et de son revêtement trop dur.

M. Millot propose d'améliorer la signalétique horizontale sur la piste.

- Mme Sanchez-Mateus trouve regrettable que l'aménagement à la limite de Houilles du carrefour (av J.J. Rousseau, bd M. Berteaux, rue Robespierre) n'a pas été mieux pensé, afin de permettre une circulation plus fluide des bus.

M. le Maire répond que la ville de Houilles a inscrit à son PLU sur ce bout de terrain, la construction d'un immeuble d'habitation, ce qui est dommage, car cet espace aurait pu permettre l'aménagement de ce carrefour facilitant l'accès à la gare.

## Environnement

- Mme Marnay n'est pas d'accord avec le passage à 100% au zéro-phytosanitaire.

M. le Maire répond que la municipalité a choisi de n'avoir recours à aucune utilisation de produits pesticides, ni herbicides, ni produits nocifs pour la nappe phréatique, et encore moins dangereux pour la santé des personnes et des animaux. Cette politique ne sera pas remise en cause.

Quant à l'entretien des espaces verts, Il sera progressivement externalisé. Une possibilité qui donnera le choix à la ville, si le travail n'est pas satisfaisant, de changer de prestataire.

- Les platanes sont trop volumineux, du côté des immeubles, avenue du Maréchal Juin, tout comme les tulipiers du côté des maisons.

M. Bossis trouve que les « grands » esprits se rencontrent, car la ville a décidé de tailler ces platanes en « rideau » lors de la prochaine coupe. Quant aux tulipiers, leur taille étant plus spécifique, les services techniques sollicitent l'avis d'entreprises spécialisées.

- Il y a beaucoup trop d'affichages sauvages sur les poteaux, les lampadaires et le mobilier urbain.

M. le Maire répond que malheureusement, nous ne pouvons que constater ce genre d'incivilité, et régulièrement faire intervenir le service de nettoyage.

- Les camions-bennes de ramassage des ordures ménagères seront-ils équipés de pneus-neige l'hiver prochain ?

M. le Maire répond que nous ne sommes pas au Canada, et que ce ne serait pas justifié pour la CCBS d'investir dans un tel équipement.

- Les poubelles de Casino sont souvent pleines, et les papiers et autres débris légers sont éparpillés par le vent. Cette pollution visuelle est également due aux nombreux containers sans couvercles présents dans l'avenue du Maréchal Juin.

M. Bossis s'est occupé de faire remplacer la poubelle trop petite par deux plus grandes, et le planning de vidage sera plus fréquent.

Un article concernant les containers sans couvercle paraîtra dans un prochain « Carrières Magazine ». La CCBS a pris rendez-vous avec les syndicats des immeubles concernés, afin de livrer des containers neufs.

- M. Vieira nous signale des tags sur le gros transformateur devant la Roseraie et à la hauteur du 19 rue du Général Leclerc.

Les tags ont été traités la semaine suivante par les services techniques.

- Où en est l'installation de la fibre optique ?

M. Doll explique que le déploiement se fait en deux étapes.

La première étape est celle de la création de l'infrastructure de réseau jusqu'aux armoires de rue. C'est la phase qu'il gère avec Orange pour toute la CCBS.

La seconde est la phase commerciale, elle relève du choix fait par les opérateurs de raccorder les habitations.

Pour l'instant, parmi les opérateurs, seul Orange est présent, SFR est attendu très prochainement, FREE et les autres ne s'intéressent pas à notre territoire. Les opérateurs visent en premier lieu les immeubles, puis les zones pavillonnaires. Les maisons individuelles seront traitées en dernier pour des raisons évidentes de coût à l'abonné.

Pour les immeubles, Orange a impérativement besoin de l'accord des syndicats.

Sur le site de la ville deux pages spécialement dédiées à la fibre optique expliquent la marche à suivre si vous habitez un immeuble et permettent de télécharger les imprimés nécessaires à remplir.

### **Le commerce local**

- Que va devenir la boucherie fermée sous la halle Carnot ?

Mme Sautreau explique que la procédure, dans ce cas de figure, consiste à lancer une consultation afin de permettre à des candidats exclusivement des métiers de bouche de déposer une offre.

Le comité de pilotage « ad hoc » sera chargé de les auditionner pour les départager, et désignera celui ou celle qui occupera la boutique. La surface de la boutique étant assez importante, elle pourra éventuellement être divisée en deux et accueillir deux commerces différents.

Dans le centre commercial des Plants de Catelaine, la cellule vide entre le coiffeur « Fabio Salsa » et le magasin « Weldom » va être occupé par une poissonnerie. M. Doll nous rappelle que la municipalité n'a pas son mot dire sur le choix et l'implantation de nouveaux commerçants dans ce centre. Pour la poissonnerie, nous avons été mis au courant qu'après la signature du bail.

### **Questions diverses**

- M. Béarn trouve que le nettoyage à l'école des Plants de Catelaine est loin d'être satisfaisant.

M. Millot répond que plusieurs nouvelles activités sont organisées après le passage des agents de nettoyage, il faut donc revoir le planning. Il transmet au service concerné.

- Mme Marnay évoque des problèmes d'enseignement et de civisme, à l'école M. Berteaux.

M. le Maire donne la parole à Mme Lucas, maire adjoint aux affaires scolaires.

Mme Lucas fait remarquer qu'il s'agit là d'un problème personnel rencontré par la fille de Mme Marnay avec une enseignante, et qu'il est donc dommage qu'un tel sujet n'ait pas été abordé au conseil d'école ou rapporté aux fédérations de parents d'élèves, ou à elle-même pour une intervention immédiate à l'école. Ce n'est pas un sujet à aborder en comité de quartier, elle est disponible pour en parler en dehors de cette réunion.

Elle précise que les bâtiments scolaires sont la propriété de la commune, mais que l'occupation pour le temps scolaire est de la responsabilité de l'Education nationale. La responsable hiérarchique des enseignants est l'inspectrice de l'Education nationale, qui peut inspecter les enseignants sur le temps scolaire.

➤ M. Ratti demande des nouvelles du PLU. Quelles évolutions depuis presque six mois ?  
M. le Maire nous informe que le projet du PLU est maintenant soumis à l'enquête publique.  
Vous pouvez consigner vos observations sur le registre d'enquête publique mise à disposition des carrillons aux jours et heures d'ouverture de la mairie.  
M. Riou, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Versailles, tiendra des permanences le jeudi 7, mercredi 13, samedi 23 novembre et le lundi 2, et samedi 7 décembre 2013.  
Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le site de la ville.

### **III. Conclusion**

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire, invite les participants à continuer la discussion autour d'un verre de l'amitié.